Nations Unies E/cn.6/2013/NGO/23



## Conseil économique et social

Distr. générale 28 novembre 2012 Français Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

> Déclaration de l'Association des droits humains pour le développement communautaire d'Assiout, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.





## **Déclaration**

Alors que de nombreuses politiques générales et lois garantissent en principe l'égalité entre les sexes, en pratique, des formes institutionnalisées de discrimination sexiste fondées sur des valeurs patriarcales privent les femmes de l'égalité de droits. On peut en juger d'après l'article 11 de la Constitution, qui fait obligation à l'État d'assurer à la femme les moyens de concilier ses devoirs envers la famille avec son « travail dans la société » et qui assure l'égalité de la femme avec l'homme dans les domaines politique, social, culturel et économique, sans préjudice des dispositions de la loi islamique. Cet article apparemment bienveillant ouvre la porte à l'inégalité de traitement parce les interprétations traditionnelles de la charia sont souvent en contradiction avec les principes de l'égalité entre les sexes. Les femmes pauvres sont particulièrement désavantagées parce qu'il leur manque souvent le niveau d'instruction, les ressources et les liens sociaux qui leur permettraient d'affirmer leurs droits.

L'Égypte a été classée 126<sup>e</sup> sur 135 pays dans un rapport sur la mesure de l'inégalité entre les sexes. Ce rapport, publié par le Forum économique mondial, appelle l'attention sur l'Égypte à un moment où le pays s'efforce de trouver des solutions à la problématique hommes-femmes dans les domaines de l'économie, de l'éducation et de la politique.

L'Association souscrit à la conclusion de la Commission à sa cinquantetroisième session, qui réaffirme que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que les Protocoles facultatifs s'y rapportant, tout comme d'autres conventions et traités, offrent un cadre légal et un ensemble intégré de mesures pour la promotion du partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes.

S'agissant de l'inégalité entre les sexes, elle existe toujours en Égypte, ce dont témoigne le déséquilibre des pouvoirs entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société. La question revêt une importance cruciale parce que toute la société bénéficierait de l'égalité des sexes, de même que les conséquences négatives de l'inégalité entre les sexes retombent sur la société dans son ensemble. C'est pourquoi l'Association insiste sur le fait que les hommes et les garçons, en assumant eux-mêmes des responsabilités et en travaillant en partenariat avec les femmes et les filles, ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de l'égalité des sexes, du développement et de la paix. En outre, les hommes et les garçons peuvent introduire des changements dans les comportements, les relations et l'accès aux ressources et à la prise de décisions, qui sont décisifs pour la promotion de l'égalité des sexes et la jouissance de tous leurs droits humains par les femmes.

C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur un projet concernant des centres d'assistance juridique pour les droits des femmes et des enfants. Le projet vise à renforcer le statut des droits humains en Haute-Égypte, en mettant l'accent sur les droits des femmes, des enfants et des personnes marginalisées. En s'appuyant sur des séminaires et des visites qui seront organisés pendant toute sa durée, le projet vise à présenter les violations des droits des femmes et des enfants et à y remédier par des voies juridiques, à sensibiliser les communautés à ces droits et aux atteintes qui leur sont portées et à permettre aux victimes d'obtenir justice. Les centres permettront d'aborder toutes les questions relatives aux violations des droits

**2** 12-61326

des femmes et de sensibiliser la population de la Haute-Égypte (en particulier les femmes) aux droits des femmes et à leur rôle dans la société.

Comme notre association se trouve en Haute-Égypte, nous pouvons constater que les violations des droits des femmes et des filles sont extrêmement fréquentes dans les zones rurales, en raison du manque d'instruction et de connaissance des droits humains et des droits des femmes. C'est pourquoi nous recommandons de centrer davantage l'attention sur les femmes rurales parce qu'elles sont les moins en mesure de défendre leurs droits, tout simplement parce qu'elles ne les connaissent pas.

12-61326